

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE
DE LA VILLE DE LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

Fax : 03.21.78.35.45



OBJET : Fermeture du cimetière communal pour les travaux
à la Toussaint

ARRETE N° 2026 – 115

Gestion Voirie

Le Maire de la Ville de Loison-sous-Lens,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2212.2,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2213.8, L.2223.9 et
suivants,
Vu la loi du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,
Considérant qu'il est indispensable de prescrire toutes mesures nécessaires pour la sécurité, la
salubrité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et de la décence dans le cimetière.

A R R E T E :

Article 1 : Les travaux de marbrerie dans le cimetière de Loison-sous-Lens seront interdits du
Lundi 26 octobre 2026 au Mercredi 03 novembre 2026 inclus à l'occasion des fêtes de la
Toussaint.

Article 2 : Pendant cette période, les travaux de nettoyage seront autorisés pour les particuliers.

Article 3 : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, cet arrêté peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai
de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut
être saisi via l'application « Télé recours citoyens » accessible par le site internet
www.telerecours.fr

Article 7 : Monsieur le Maire de Loison-sous-Lens, Monsieur le Commandant de la Brigade de
Gendarmerie de Béthune, Monsieur le Commissaire de Police de Lens sont chargés chacun en ce
qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Loison-sous-Lens, le **05 octobre 2026.**



Le Maire,


Fabrice TREPCZYNSKI